

Adresse du conseil général de la commune de Nancy (Meurthe) qui applaudit aux grandes mesures que vient de prendre la Convention pour sauver la liberté, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Nancy (Meurthe) qui applaudit aux grandes mesures que vient de prendre la Convention pour sauver la liberté, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 268;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26625_t1_0268_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

3

Le conseil-général de la commune de Nancy (1) applaudit aux grandes mesures que vient de prendre la Convention pour sauver la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nancy, 16 flor. II] (3).

« Représentans d'un peuple libre,

Quand votre sagesse est parvenue à déjouer des complots liberticides d'autant plus dangereux qu'ils étaient ourdis par des hommes que la France entière se plaisait à considérer comme les plus zélés défenseurs de sa liberté, quand votre énergie que rien n'ébranle vient de frapper de la massue nationale des conspirateurs que l'indignation publique a poursuivis jusque sous le glaive vengeur, le conseil général de la commune de Nancy, applaudissant à vos travaux et à notre incorruptible fermeté et à votre constance, vous félicite des nouveaux droits que vous acquérez chaque jour à l'admiration, à l'estime et à la reconnaissance publiques. Continuez à poursuivre les traîtres sous quelque masque qu'ils se déguisent et à assurer le règne de la liberté et de l'égalité par celui des vertus que vos sages leçons doivent faire germer dans tous les cœurs et dont le peuple français doit donner l'exemple à l'univers. S. et F. »

HATTONVILLE (maire), COSSON, CROIZIER, DARSAUT, Salomon MOGUE LÉVY, MUNIEN, MARTIN, BOURGEOIS [et 12 signatures illisibles].

4

Les administrateurs du district de Mont-de-Marsan annoncent à la Convention qu'il ont reçu, jusqu'à ce jour, 332 marcs d'argenterie, une grande quantité d'autres matières métalliques, de linge, etc., provenant des églises de leur arrondissement, et que des biens des émigrés estimés 270 281 liv. 7 s. 4 d., ont été vendus 514 754 liv. 3 s. 4 d.

Insertion au bulletin, renvoi de l'adresse au Comité des domaines nationaux (4).

5

Le substitut de l'agent national près le district de Sens écrit qu'il a fait passer les dons patriotiques faits par différentes communes. Ils consistent en 439 chemises, 50 paires de souliers, 8 paires de bas de laine, 6 paires de bas de fil ou de coton, 1 culotte, 3 paires de guêtres de drap,

(1) Meurthe. Aujourd'hui Meurthe-et-Moselle.

(2) P.V., XXXVII, 163. Bⁱⁿ, 24 flor. (1^{er} suppl^t) et 25 flor.; J. Paris, n° 501.

(3) C 302, pl. 1097, p. 7.

(4) P.V., XXXVII, 163. Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl^t); J. Fr., n° 596; J. Sablier, n° 1314; J. Paris n° 501; C. Eg., n° 633; M.U., XXXIX, 376; J. Perlet n° 601.

2 habits d'uniforme, 14 cols, 34 draps, 10 serviettes et autres objets; plus, 70 liv. 10 s. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sens, 17 flor. II] (2).

« Citoyen président,

Je t'envoie l'état des dons patriotiques faits par différentes communes du ressort; ces dons que je fais passer à la 4^e commission du commerce et approvisionnement, consistent en 2 caisses et un ballot renfermant [suit la nomenclature des dons énumérés ci-dessus] :

Je joins à la lettre que j'écris à la 4^e commission du commerce et approvisionnement 70 l. 10 s. en assignats provenant également de dons patriotiques.

Les tyrans pourront-ils jamais vaincre un grand peuple qui joint la valeur, à la vertu, pour lequel les sacrifices sont des joissances. S. et F. »

BACQUARD.

6

La Société populaire de Villefagnan (3) applaudit au triomphe de la vertu sur le crime; et elle invite la Convention à rester à son poste, elle annonce en outre avoir fait passer aux défenseurs de la patrie 323 chemises, 323 liv., 10 paires de bas et 3 paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Villefagnan, 8 germ. II] (5).

« Citoyens représentants,

Le crime ne peut lutter longtemps avec la vertu, il est toujours terrassé, et celle-ci triomphe toujours. Ils ne sont plus, ces scélérats, ces odieux conspirateurs, ces nouveaux Catilinas et Lentulus, ces Cethegus. Sentinelles vigilantes, vous avez découvert leurs projets liberticides. Vengeurs du peuple, dépositaires de ses droits et de la justice, vous vous êtes indignés, et du haut de la Montagne, vous avez lancé sur ces traîtres les foudres dont vous arma notre souverain. Chaque jour nous applaudissons à vos mesures et vos travaux. Nouveaux Hercules, vous avez terrassé le royalisme; le fédéralisme n'est plus, le fanatisme expire. La vertu, la probité, la justice, voilà nos idoles, voilà vos bienfaits, assurez nous-les, restez à votre poste et vous vivrez toujours dans nos cœurs.

Quelques tyrans ligués, jaloux de la gloire des français, souillent encore notre territoire; ils nous destinent des fers, mais des citoyens, sortis de ce département que vous avez dit 4 fois avoir bien mérité de la patrie, partant en grand nombre brûlent d'amour pour elle, ils veulent

(1) P.V., XXXVII, 163. Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl^t); J. Univ., n° 1634; J. Sablier, n° 1314.

(2) C 302, pl. 1086, p. 20.

(3) Et non Ville-Fagneau, Charente.

(4) P.V., XXXVII, 163. Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl^t) et 25 flor.

(5) C 302, pl. 1086, p. 19.